



CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Tout client qui réserve un séjour « Envie de... Carnac ! » reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente et les accepte.

1. L'Office de Tourisme de Carnac, établissement public, industriel et commercial (EPIC), est autorisé à la réservation et à la vente de prestations de loisirs et d'accueil, sur le territoire de Carnac.

N° d'autorisation : AU 056.06.0001 – N° SIRET : 508 779 600 00016 – APE : 7911Z – Garantie Financière : APS, 15 avenue Carnot, 75 017 PARIS – Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : Groupama Assurances N° 56034/338 385 D.

2. Responsabilité : L'Office de Tourisme de Carnac qui offre des prestations à un client est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des présentes conditions de vente. L'Office de Tourisme de Carnac ne peut-être tenu responsable de cas fortuit, de cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation ou au déroulement de la prestation. Aucune responsabilité ne sera acceptée par l'Office de Tourisme de Carnac pour d'éventuels dégâts causés par les clients durant leur séjour, le matériel cassé ou endommagé leur sera facturé par les prestataires concernés.

Conformément à l'article 23 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992, l'Office de Tourisme de Carnac ne pourra être tenu pour responsable des conséquences des événements suivants : incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers étranger tels que : grèves, troubles politiques, incidents techniques extérieurs à l'Office de Tourisme, faillite d'un prestataire, intempéries, retards (y compris les retards de La Poste lors de l'envoi des documents du séjour), pannes, pertes ou vols de bagages ou d'autres effets. Les éventuels frais additionnels liés à une perturbation resteront à la charge du client.

3. Prix : Les prix sont indiqués TTC et par personne. Le client doit se faire confirmer le prix du séjour, ainsi que les prestations incluses, lors de sa réservation.

Les prestations non exécutées du fait du client ne donnent lieu à aucun remboursement. Les prestations volontairement modifiées sur place sont soumises aux conditions des prestataires et fournisseurs locaux. Les prestations supplémentaires ou de remplacement engendrant un surcoût sont réglées directement aux prestataires et ne peuvent en aucun cas engendrer la responsabilité de l'Office de Tourisme de Carnac.

4. Réservation : La réservation se fait auprès du service commercial de l'Office de Tourisme de Carnac par téléphone, par courrier ou par mail. Elle implique l'adhésion aux conditions de vente.

La réservation est confirmée en fonction des disponibilités des séjours aux dates souhaitées par le client. Elle devient ferme à réception d'un acompte de 30 % du prix du séjour et du contrat dûment signé.

5. Règlement du solde : Le client s'engage formellement à verser à l'Office de Tourisme de Carnac le solde de la prestation restant dû, et ceci 30 jours avant le début du séjour. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation n'est plus assurée et aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

En cas d'inscription tardive, intervenant moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée au moment de la réservation.

Tout règlement intervenant à moins de 15 jours de la date de départ ne pourra être effectué qu'en virement ou carte bancaire.

Les modes de paiement acceptés sont : chèque bancaire et carte bancaire. L'Office de Tourisme de Carnac n'accepte pas les chèques vacances.

6. Bon d'échange : Dès réception du règlement du solde du séjour, l'Office de Tourisme de Carnac adresse au client un carnet de voyage comprenant les bons d'échange correspondant au séjour sélectionné. Le client doit les remettre aux prestataires dès son arrivée.

7. Arrivée et départ : Le client doit se présenter le jour précis avec le bon d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement les prestataires dont les coordonnées figurent sur le bon d'échange.

Les prestations non consommées au titre du retard ne seront pas remboursées. L'écourtement du séjour par une arrivée tardive ou un départ matinal ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Les usages en matière d'hôtellerie internationale prévoient que les hébergements doivent être libérés à partir de 12h et ne peuvent être occupés qu'à partir de 14h. Les horaires préconisés par nos prestataires seront communiqués dans le carnet de voyage.

8. Annulation du fait du client : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée à l'Office de Tourisme de Carnac.

L'annulation du client entraîne, outre les frais éventuels de dossier, la retenue des frais variables selon la nature du séjour, et la date à laquelle elle intervient. Sauf indication particulière, pour toute annulation, la somme retenue sera :

- 30 jours avant l'arrivée	10 % de la prestation
- Entre 30 et 21 jours avant l'arrivée	25 % de la prestation
- Entre 20 et 8 jours avant l'arrivée	50 % de la prestation
- Entre 7 et 2 jours avant l'arrivée	75 % de la prestation
- Moins de 2 jours avant l'arrivée	100 % de la prestation

9. Modification par l'Office de Tourisme d'un élément substantiel du contrat : se reporter aux articles 101 et 103 des conditions générales de vente.

10. Annulation du fait de l'Office de Tourisme : se reporter à l'article 102 des conditions générales de vente.

11. Empêchement pour le vendeur de fournir en cours de séjour les prestations prévues par le contrat : se reporter à l'article 103 des conditions générales de vente.

12. Cession du contrat par le client : se reporter à l'article 99 des conditions générales de vente.

13. Hébergement en hôtel : le prix des nuitées est calculé sur la base d'une chambre double avec bain ou douche et petit déjeuner.

Lorsqu'un client occupe seul une chambre, un supplément dénommé « single » lui sera facturé.

14. Hébergement en chambres d'hôtes et en hôtellerie de plein air : Sauf indication contraire, le prix est calculé sur la base d'une chambre double avec location de draps et petit-déjeuner.

15. Assurances : le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il possède toutes les assurances nécessaires le couvrant pendant son séjour. Toutefois l'office de tourisme de Carnac est assuré pour sa responsabilité civile professionnelle ainsi qu'il est indiqué par ailleurs.

16. Informations personnelles : Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la loi « informatique et libertés »). Pour exercer vos droits ou si vous ne souhaitez pas que les données vous concernant soient transmises, adressez-vous à l'Office de Tourisme de Carnac.

17. Réclamations : toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du contrat doit être adressée à l'office de tourisme de Carnac dans les 15 jours qui suivent le séjour, par lettre recommandée avec accusé de réception. Le courrier doit être accompagné de pièces justificatives.